



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le Neuf Mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

Présents : M. GUERIN Jean-Claude, Mme RAMBAUD Isabelle, M. FRANCOIS Xavier, M. REAULT Sébastien, Mme PIED Maryline, M. PELLETIER Ludovic, Mme MULLER Corinne, M. HACHON William, Mme BOURDIN Julie, Mme BEAUFORT Magalie, M. BOURDIN Jean-François, M LAGAY David.

Excusée :

Absente : Mme GANNE Charlène, Mme HORCHOLLE Romane.

Pouvoir :

Secrétaire : Mme Julie BOURDIN

Début de la séance à 20 h 55

Nombre total de votants : 12 = 12 voix

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception en mairie de la lettre de démission de Monsieur Samuel RAUX. Celle-ci prend effet à la date de réception en mairie. Un premier contact a été pris auprès de la prochaine personne sur la liste.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 mars 2021.

Il est approuvé à la majorité de 12 voix Pour.

DELIBERATIONS

1 – Rétrocession du lotissement « Terres de bourg »

Des renseignements ont été pris auprès d'alpha géomètre concernant l'éclairage public de ce lotissement. Il faut vérifier l'autorisation de lotir ainsi que les plans pour savoir si le raccordement pour installer l'éclairage public a été effectué.

Suite à une visite sur site le 26 février 2021 par notre agent de maîtrise, voici les remarques qui ont été soulevées.

Les terrains restant à la vente sont viabilisés en retrait de la voirie.

Pas de trace de fourreau ou de massif en attente de mât pour l'éclairage public.

Absence de trottoirs.

L'espace vert devient domaine public, à entretenir.

La voirie est en bon état malgré quelques arrachements sur la partie à proximité de la RD 165.

Après discussion, il s'avère que trop de travaux restent à faire et que la reprise en l'état actuel serait trop coûteuse. La 1ère adjointe se retire du vote.

Après en avoir délibéré, par 11 voix Contre, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de ne pas reprendre la rétrocession du lotissement à la charge de la commune.

2 – Droit à la formation des élus

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L.2123-12 du Code général des collectivités territoriales, les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Par ailleurs, ce même article indique qu'une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Il précise ensuite que dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Enfin, un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

Le maire rappelle que le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal. Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant. Le frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement. Les pertes de revenu subies par l'élu du fait de l'exercice de son droit à la formation sont compensées par la commune dans la limite de dix-huit jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure.

Pour finir, le maire rappelle que la prise en charge par la commune des dépenses liées à l'exercice du droit des élus locaux à la formation ne peut intervenir que si l'organisme dispensateur du stage ou de la session a reçu un agrément délivré par le ministre de l'intérieur.

Après en avoir délibéré, par 12 voix Pour, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** que chaque année, les élus devront faire connaître leurs besoins de formation en précisant les éléments suivants : objet, coût, lieu, date, durée, bulletin d'inscription et le nom de l'organisme de formation,
- **DECIDE** que la somme de 1 500 € sera inscrite au budget primitif, au compte 6535.

3 – Devis pour le stade

Monsieur le Maire informe l'assemblée que comme chaque année un devis est signé avec l'entreprise Guy Limoges pour l'entretien annuel du stade. L'entreprise propose 6 passages pour déposer de l'engrais minéral ou du fertilisant sur le terrain de foot pour un montant de 2 778,60 € TTC.

Après discussion, le conseil décide de recontacter l'entreprise pour avoir des explications sur les produits et les dates de passage.

4 – Devis pour les toilettes publiques

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour le projet des toilettes publiques, 2 devis ont été reçus.

L'entreprise SAGELEC propose 1 module habillage bois avec toiture plate qui fait lavage, désinfection et séchage automatiques de l'assise de la cuvette. La cuvette sera en polyester armé. Un éclairage à leds et 1 lave-mains manuel avec eau et savon sont prévus.

Le sol sera carrelé sans lavage automatique.

Il est prévu une installation du module sur un lit de sable.

Il faut prévoir les réseaux d'eau et d'électricité, le lit de sable, les finitions des sols et le contrôle de l'installation par un organisme spécialisé.

Le montant de l'ensemble livré et monté est de 21 840,00 HT soit 26 208,00 TTC auquel il est possible d'ajouter des options tels que 1 urinoir pour 1 530 € HT ou 2 urinoirs pour 3 060 € HT, le consuel pour 530 € HT, un ballon tampon pour 630 € HT et un purificateur d'air de la cabine WC pour 950 € HT.

L'entreprise MPS Toilettes automatiques propose 1 module habillage bois avec toiture plate qui fait lavage, désinfection et séchage de l'ensemble du module entier. La cuvette sera en inox. Un éclairage automatisé et 1 lave-mains automatisé et savon manuel.

Le sol sera carrelé avec des buses de désinfection, de désodorisant et de ventilation.

Il est prévu une installation du module sur une dalle en béton armé.

Il faut prévoir les réseaux d'eau et d'électricité, la plateforme en béton armé, les finitions des sols.

Le montant de l'ensemble livré et monté est de 36 500,00 € HT soit 43 800,00 € TTC pour un toilette avec abattant et de 31 150,00 € HT soit 41 580,00 € TTC pour un toilette sans abattant.

Les urinoirs ne sont pas proposés.

Plusieurs subventions pour ce projet peuvent être sollicitées, telles que le CAP Relance 2021 où l'on dispose de 8 740 € dans le cadre de la mise aux normes PMR (Personne à Mobilité Réduite) auprès du Département et la DETR 2021 à un taux d'intervention compris entre 20 et 40 %.

Après discussion, le conseil décide de recontacter l'entreprise SAGELEC pour déterminer un emplacement et voir quelques options supplémentaires tels que l'automatisation du lave-mains et du savon.

5 – Devis pour les conteneurs archives de l'EHPAD

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour le projet des conteneurs archives de l'EHPAD, 1 devis a été reçu.

L'entreprise Cougnaud propose 2 modules de 15 m² en ossature acier galvanisé avec une toiture en bac acier, le revêtement de sol PVC et les menuiseries extérieures en alu et double vitrage pour les fenêtres. L'installation électrique et la pose d'un convecteur est pris en charge par l'entreprise.

Il faut prévoir les raccordements aux réseaux et la plateforme pour recevoir ces modules.

Le montant de l'ensemble est de 19 083,12 € HT soit 22 899,74 € TTC.

L'entreprise VLOK propose 1 bungalow de 30 m² mais nous n'avons pas de détail pour un montant de 14 055,00 € HT soit 16 866,00 € TTC.

N'ayant pas encore reçu les devis de toutes les entreprises sollicitées, Monsieur le Maire propose de reporter cette décision au prochain conseil municipal.

6 – Demande de salle pour les Assemblées Générales

Monsieur le Maire informe le Conseil que plusieurs courriers ou mails sont arrivés en mairie pour solliciter une salle car les Fédérations ou la Préfecture oblige les associations à organiser leur Assemblée Générale Ordinaire.

Tout d'abord l'association de pêche le « Gardon Peyrattais » sollicite la salle des associations le samedi 20 mars 2021 pour maximum 12 personnes présentes.

Ensuite l'Entreprise « Transgatine » sollicite une salle en location pour réunir 15 personnes le samedi 17 avril 2021 de 9h à 13h.

Pour finir l'association « Les bons vivants » souhaite savoir si la salle des associations peut être rouverte au public pour leurs activités.

Après en avoir délibéré, par 12 voix Pour, le Conseil Municipal :

- **ACCORTE** le prêt de la salle des fêtes pour les assemblées générales à 15 personnes et les personnes assurent la désinfection avec des produits mis à disposition par la commune,

- **ACCEPTE** le prêt de la salle des associations pour les activités à 6 personnes et les associations assurent la désinfection avec des produits mis à disposition par la commune.

7 – Délégation de signature du Maire

La lecture est faite des 2 délibérations prises en début de mandat.

Certaines factures ont été validées et payées sans que les conseillers ne soient informés. C'est ce qui gêne le plus les conseillers.

Il est demandé à Monsieur le Maire de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

A la Maison de retraite, un élu référent a été nommé pour que les dépenses liées à l'EHPAD soient rapportées aux conseillers municipaux.

INFORMATIONS DIVERSES

1- La CCPG propose à chaque commune de mettre en ligne sur leur site, le bulletin municipal de la commune en version pdf.

2- Monsieur le Maire a été contacté par la société CHRONO SOLAR et une réunion a eu lieu le 4 mars 2021 pour la présentation d'un projet de photovoltaïque sur des terrains en hauteur de la carrière.
Un autre société ADEN a contacté la mairie pour le même projet.

3- La société KALLISTA ENERGY propose des recharges rapides pour les bornes électriques près de le RN 149.
Un rendez-vous va être fixé.

4- Une famille de La Peyratte demande un rendez-vous avec la mairie pour une discussion sur la vente de leurs terrains.

5- La parcelle à côté de la maison de retraite qui appartient à Mme Bourgueil est proposé à la vente à la Mairie. Celui-ci n'est pas constructible car se situe sur une zone humide. L'EPF a été contacté pour essayer d'obtenir un prix correct entre la demande et l'offre.

6- Samedi 13 mars 2021 à 10h00 une visite est organisée pour les locataires du 11 rue de la vallée.

7- Une personne professionnelle du spectacle qui part en retraite propose de donner du matériel de sono, une imprimante hp laser à la Mairie pour que ce matériel soit mis à disposition des associations. Le conseil municipal accepte la donation.

8- Une plaquette est demandée pour la recherche de médecins afin que celle-ci soit mise à disposition dans les hôpitaux.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE MERCREDI 7 AVRIL A 20H30

FIN DE SEANCE A 23H 07